

REUNION DU 24 JUI 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. MARCHADIER Rémy

Étaient présents : Mme CALENDRIER Chantal, Mme CHARLOT Solange, M. CLOPEAU-LAMONERIE Sébastien, Mme DA SILVA Séverine, M. LOISEAU Frédéric, M. MARCHADIER Rémy, M. PAIN François, M. PYEATT Christopher, M. REIX Jean-Paul, M. REVAULT Sébastien, Mme SAVIGNY Nathalie, M. TAYDAS Yahya, Mme VACHON Séverine

Procuration(s) : Mme MARTINEZ Gloria donne pouvoir à Mme SAVIGNY Nathalie, Mme POUGNAND Céline donne pouvoir à M. MARCHADIER Rémy, M. PIN Sébastien donne pouvoir à Mme CALENDRIER Chantal, M. PRIGENT Loïc donne pouvoir à M. CLOPEAU-LAMONERIE Sébastien

Étai(ent) excusé(s) : M. Mme MARTINEZ Gloria, M. PIN Sébastien, Mme POUGNAND Céline, M. PRIGENT Loïc

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. CLOPEAU-LAMONERIE Sébastien

I – APPROBATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ELECTRICITE SOREGIES IDEA AVEC LA SAEML SOREGIES

Le conseil municipal,

Vu les articles L2122-1 et R2122-8 du code de la commande publique,

Vu le code de l'Energie,

Vu la proposition de renouvellement du contrat de fourniture d'électricité à prix de marché SOREGIES IDEA de la SAEML SOREGIES,

Entendu l'exposé de M. REIX sur l'opportunité financière du contrat susvisé,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA
- d'autoriser M. le Maire à le signer.

II – ADHESION A LA MISSION DE REALISATION DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION

Le conseil municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 24,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Vienne, en date du 14 février 2020, autorisant le Président à proposer de nouvelles conventions de contrôle ou de réalisation des dossiers CNRACL aux collectivités et établissements publics affiliés pendant la durée de la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts,

Considérant que le Centre de Gestion de la Vienne propose deux modalités d'accompagnement aux employeurs territoriaux pour leurs dossiers CNRACL, le contrôle ou la réalisation,

Entendu l'exposé de M. le Maire dont la présentation des tarifs des prestations de contrôle et de réalisation des dossiers CNRACL, fixés par le conseil d'administration du Centre de Gestion de la Vienne à compter du 1^{er} janvier 2020,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- de recourir au Centre de Gestion pour la réalisation des dossiers CNRACL
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion applicable du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

III – VOTE DU BUDGET 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses :	416 062.89
Recettes	806 370.69

Fonctionnement

Dépenses	1 536 216.00
Recettes	1 536 216.00

Pour rappel total budget :	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	1 129 667.35 (dont 716 604.46 de RAR)
Recettes :	1 129 667.35 (dont 323 296.66 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	1 536 216.00
Recettes :	1 536 216.00

IV – VOTE DES TAUX 2020 D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 16 de la loi de finances reconduisant pour 2020 le taux de la taxe d'habitation appliquée en 2017, soit pour la Commune 19,59 %,

Considérant les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement prévues au budget 2020 et l'évolution des bases d'imposition de la Commune,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties soit :

- 13,30 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties avec un produit attendu de 219 583 €
- 31,27 % la taxe foncière sur les propriétés non bâties avec un produit attendu de 23 077 €.

V – MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2020 ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION L'ARANTELE

Le Conseil Municipal précise les modalités de versement de la subvention attribuée à l'association l'Arantelle lors du vote du budget 2020 :

- versement d'une subvention de fonctionnement de 24 057 €, suivant deux acomptes, un premier acompte de 10 000 € déjà mandaté en début d'année et un second acompte de 14 057 € à mandater le 1er août 2020.
- versement d'une subvention pour le projet éco-citoyenneté estimé à 17 000 € à mandater en décembre 2020 en fonction du coût réel du projet.

Pour précision, M. PAIN François n'a pas pris part au vote, étant intéressé par la question.

VI – REPARTITION DE LA SUBVENTION 2020 ATTRIBUEE AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de répartir la subvention attribuée aux coopératives scolaires, lors du vote de budget 2020, suivant le nombre d'élèves par école soit :

- 7 800 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire auxquels s'ajoutent 1 000 € pour la B.C.D
- 3 500 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle.

VII - AMENAGEMENT ROUTE D'ANDILLE : DEMANDE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. le Maire informe le conseil que le projet d'aménagement d'une liaison piétonne et cyclable sur la route d'Andillé est éligible à une subvention du Conseil Départemental au titre du volet 3 du dispositif d'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne (ACTIV').

Il présente ensuite le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant
Aménagement	86 440.00	LEADER Europe	13.94 %	12 046.00
		Subvention Région	20.90%	18 069.00
		ACTIV3 Département	14.68%	12 691.92
		Autofinancement	50.48%	43 633.08
	86 440.00		100.00%	86 440.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- d'approuver le plan de financement présenté,

- de solliciter une subvention à hauteur de 12 691.92 € auprès du Département de la Vienne pour le projet d'aménagement d'une liaison piétonne et cyclable sur la route d'Andillé.

M. Le Maire est chargé d'effectuer les démarches en ce sens.

VIII – ECLAIRAGE ANCIEN STADE : DEMANDE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. le Maire informe le conseil que le projet d'éclairage de l'ancien stade est éligible à une subvention du Conseil Départemental au titre du volet 3 du dispositif d'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne (ACTIV').

Il présente ensuite le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant	Recettes	Taux	Montant
Eclairage stade	17 490.40	ACTIV3	80%	13 992.32
		Autofinancement	20%	3 498.08
	17 490.40			17 490.40

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- d'approuver le plan de financement présenté,

- de solliciter une subvention à hauteur de 13 992.32 € auprès du Département de la Vienne pour le projet d'éclairage de l'ancien stade.

M. Le Maire est chargé d'effectuer les démarches en ce sens.

IX – MENUISERIES HALL ACCUEIL SALLE POLYVALENTE DU CLOS DES ROCHES : DEMANDE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. le Maire informe le conseil que le projet de pose de menuiseries dans le hall d'accueil de la salle polyvalente du Clos des Roches est éligible à une subvention du Conseil Départemental au titre du volet 3 du dispositif d'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne (ACTIV').

Il présente ensuite le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant	Recettes	Taux	Montant
Menuiseries	10 019.70	ACTIV3	80%	8 015.76
		Autofinancement	20%	2 003.94
	10 019.70			10 019.70

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- d'approuver le plan de financement présenté,
- de solliciter une subvention à hauteur de 8 015.76 € auprès du Département de la Vienne pour le projet de pose de menuiseries.

M. Le Maire est chargé d'effectuer les démarches en ce sens.

X – CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-22,
Entendu l'exposé de M. le Maire proposant de créer 9 commissions municipales,

décide, à l'unanimité, de créer les commissions municipales :

- **commission « communication »** chargée d'élaborer l'ensemble des documents liés à la communication de la Commune tels que le bulletin municipal RPA et le site internet
- **commission « vie associative »** chargée des relations entre la municipalité et les associations et de coordonner les événements de la vie associative
- **commission « urbanisme »** chargée de contrôler les autorisations d'utilisation du droit des sols et leur conformité
- **commission « voirie »** chargée de définir et de proposer le programme de travaux et d'entretien des voies et des chemins communaux
- **commission « espaces verts »** chargée de définir et de proposer le programme de travaux et d'entretien des espaces verts dans une démarche de développement durable
- **commission « bâtiments communaux »** chargée de définir et de proposer le programme de travaux et d'entretien des bâtiments communaux dans le respect des normes d'accessibilité et dans une démarche de développement durable
- **commission « vie scolaire »** chargée des relations entre la municipalité, les enseignants et les parents d'élèves, d'organiser les services périscolaires
- **commission « culture »** chargée des relations de la municipalité avec les organisateurs d'événements culturels comme le centre social l'Arantelle, d'organiser le service de la bibliothèque municipale
- **commission « transition écologique »** chargée de définir et de mettre en place des actions communales en faveur du développement durable.

d'arrêter la composition de chaque commission comme suit :

- commission "communication"

- Chantal CALENDRIER
- Solange CHARLOT
- Gloria MARTINEZ
- Séverine VACHON

- commission "vie associative"

- Chantal CALENDRIER
- Nathalie SAVIGNY

- commission "urbanisme"

- Frédéric LOISEAU
- Gloria MARTINEZ
- François PAIN
- Jean-Paul REIX

- commission "voirie"

- Frédéric LOISEAU
- François PAIN
- Jean-Paul REIX
- Yahya TAYDAS

- commission "espaces verts"

- Solange CHARLOT
- Sébastien CLOPEAU-LAMONERIE
- Christophe PYEATT

- **commission "bâtiments communaux"**

- Frédéric LOISEAU
- Sébastien PIN
- Christophe PYEATT

- **commission "vie scolaire"**

- Céline POUGNAND
- Loïc PRIGENT

- **commission "culture"**

bibliothèque

- Nathalie SAVIGNY
- Séverine VACHON

centre social Arantelle

- Gloria MARTINEZ
- Séverine VACHON

- **commission "transition écologique"**

- Solange CHARLOT
- Sébastien CLOPEAU-LAMONERIE
- Frédéric LOISEAU
- Loïc PRIGENT
- Sébastien REVAULT

XI – DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural (S.I.M.E.R.),

Considérant qu'il convient de désigner les délégués de la commune au sein du S.I.M.E.R., à raison d'un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Considérant l'adhésion de la Commune au S.I.M.E.R.,

Considérant les élections municipales,

Considérant la nécessité de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant de la Commune au sein du Comité Syndical du S.I.M.E.R.,

Après en avoir délibéré, désigne pour siéger au sein du Comité Syndical du S.I.M.E.R. les représentants suivants :

- délégué titulaire : M. REIX Jean-Paul
- délégué suppléant : M. MARCHADIER Rémy

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 30.